



Editorial p.1 | L'enquête au Darfour touche à sa fin p.1 | L'Assemblée des États parties tient sa cinquième session p.2 | L'AEP approuve le budget 2007 p.3 | La première audience de confirmation des charges s'est conclue *Le Procureur c/ M. Thomas Lubanga Dyilo* p.4 | Comment la CPI médiatise les audiences p.4 | Le Fonds au profit des victimes tient sa troisième réunion annuelle p.5 | Le Président de la CPI en visite au Japon p.5 | Le Président de la République de Bolivie en visite à la CPI p.6 | Une séance d'information de la Cour au Siège de l'Union africaine p.6 | Le COJUR et la CPI se réunissent à La Haye p.6 | Le Greffier en visite à New York p.6 | Ateliers consacrés au plan stratégique p.7 | La CPI projette de nouveaux locaux p.7 | Derniers documents juridiques publics déposés au Greffe p. 8 |

Éditorial

La cinquième session de l'Assemblée des États parties s'est tenue à la Haye du 23 novembre au 1^{er} décembre 2006. Pour la première fois un débat général a eu lieu et les États ont eu l'occasion d'exposer leurs points de vue sur la Cour et l'état d'avancement de ses activités. Cette assemblée s'est déroulée dans une ambiance de travail conviviale, témoignant des bonnes relations qu'entretiennent la Cour et les États parties. Le présent numéro de la Lettre de la CPI contient les rapports sur les travaux de l'AEP, ainsi que ses principaux aboutissements en matière institutionnelle et budgétaire.

En ce qui concerne les activités judiciaires de la Cour, ce numéro comprend un résumé de l'audience de confirmation des charges tenue dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* et présente un rapport sur les activités d'information et de sensibilisation mises en œuvre. Ces efforts témoignent de notre volonté d'informer les populations concernées du travail de la Cour.

Enfin, vous trouverez des informations concernant la troisième réunion annuelle du Fonds au profit des victimes et les projets du Conseil de direction pour 2007.

Bruno Cathala, Greffier

L'enquête au Darfour touche à sa fin

Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la CPI, a informé le Conseil de sécurité des Nations Unies qu'il arrivait pratiquement au terme d'une enquête relative à certains des pires crimes commis au Darfour. Dans sa déclaration du 14 décembre prononcée devant le Conseil de sécurité, le Procureur a affirmé que les éléments de preuve recueillis désignent de façon spécifique certaines personnes qui portent la responsabilité la plus lourde pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris des crimes de persécution, de torture, de meurtre et de viol. Le Procureur a annoncé qu'il envisageait de présenter ses éléments de preuve aux juges de la CPI en février 2007. L'enquête se concentre sur une série d'incidents qui se sont produits en 2003 et en 2004. Les éléments de preuve proviennent d'un grand nombre de sources différentes, dont des déclarations de victimes et d'agents soudanais et des éléments matériels fournis par le Gouvernement soudanais, la Commission nationale d'enquête, la Commission internationale d'enquête, le Conseil de sécurité, des États et des organisations internationales.

Le Procureur a parlé de la coopération qu'il avait reçue du Gouvernement soudanais et a décrit les quatre visites effectuées précédemment par des membres de son personnel au Soudan. Le Procureur demandera au Gouvernement de permettre qu'une cinquième visite ait lieu en janvier 2007.

Tout au long de ce processus, le Procureur a accordé une attention toute particulière à la question de la recevabilité. En novembre, le Procureur a demandé au Gouvernement du Soudan de le tenir informé des dernières évolutions concernant les procédures judiciaires nationales engagées dans son pays. Dans une réponse officielle, le Gouvernement du Soudan a rapporté que 14 personnes ont été arrêtées pour des violations du droit international humanitaire et des atteintes aux droits de l'homme. Le Procureur a informé le Conseil de sécurité que l'affaire en cours n'est pas frappée d'irrecevabilité du fait de ces renseignements.

En renvoyant la situation au Darfour à la Cour en mars 2005, le Conseil de sécurité a réaffirmé que la paix et la sécurité passent par la justice. Au moment où le Procureur approche de la fin de l'enquête, il envoie un signal à ceux qui envisagent de commettre d'autres crimes pour leur dire qu'ils ne pourront le faire impunément. « Les auteurs de ces crimes se dressent en obstacle à la paix et à la sécurité », a déclaré le Procureur au Conseil de sécurité.

L'Assemblée des États parties tient sa cinquième session



Le Président en exercice de l'AEP M. Bruno Stagno Ugarte ouvre la session plénière ICC / ASP

La cinquième session de l'Assemblée des États parties s'est tenue du 23 novembre au 1^{er} décembre. M. Bruno Stagno Ugarte (Costa Rica), Président en exercice, a ouvert les débats et souhaité la bienvenue aux membres de l'Assemblée à La Haye.

Débat général

Quarante-trois États parties, quatre États observateurs, trois organisations intergouvernementales et huit organisations non gouvernementales ont participé au débat général organisé pour la première fois par cette Assemblée. (Les déclarations peuvent être consultées sur www.icc-cpi.int/asp.html)

Deuxième élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

L'Assemblée a réélu les quatre membres suivants du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes : L'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud), M. Tadeusz Mazowiecki (Pologne), M. Arthur N.R. Robinson (Trinité-et-Tobago) et Mme Simone Veil (France). Le mandat des membres du Conseil de direction, d'une durée de trois ans, commencera le 1^{er} décembre 2006.

Aucun candidat n'ayant été nommé par le Groupe des États d'Asie à l'issue de la période prévue à cette fin, l'Assemblée a décidé de reporter l'élection de ce membre à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York à la fin janvier 2007.

Accord de siège entre la Cour pénale internationale et l'État hôte

En vertu du paragraphe 2 de l'article 3 du Statut de Rome, l'Assemblée a approuvé l'accord de siège entre la Cour pénale internationale et l'État hôte, et elle a demandé au Président de la Cour, le juge Philippe Kirsch, de conclure cet accord en son nom.

Depuis le 19 novembre 2002, les relations entre la Cour et l'État hôte ont été provisoirement régies par l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Pays-Bas concernant le siège du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ces arrangements provisoires resteront en application jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de siège qui doit être soumis à l'approbation du Parlement néerlandais.

Résolutions adoptées

Locaux permanents (ICC-ASP/5/Res.1)

L'Assemblée a prié la Cour de diriger son action sur la construction de locaux spécialement conçus pour la Cour sur le site de l'*Alexanderkazerne*, sans préjudice de la prérogative de l'Assemblée de prendre la décision finale concernant ces locaux. Elle a également prié le Bureau de l'Assemblée et l'État hôte de commencer les préparatifs requis.

Processus de planification stratégique de la Cour (ICC-ASP/5/Res.2)

L'Assemblée a recommandé que la Cour poursuive le dialogue engagé avec le Bureau de l'Assemblée et qu'elle s'efforce de mettre en œuvre concrètement le Plan stratégique de la Cour, notamment en ce qui concerne le lieu des activités de la Cour, la situation des victimes, les activités de la Cour en matière de sensibilisation et de communication, et le lien entre le Plan stratégique et le budget.

Renforcement de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États parties (ICC-ASP/5/Res.3)

Cette résolution comporte notamment des dispositions sur la coopération des États et sur le renforcement de la coopération entre la Cour et le système des Nations Unies, comme en témoigne l'accueil d'un procès du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et la mise en

Résolutions

L'Assemblée des États parties a reconduit Son Excellence M. Christian Wenaweser (Liechtenstein) au poste de Président du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression. M. Jürg Lindenmann (Suisse) a été nommé Président du Groupe de travail sur le budget-programme pour 2007, et M. Masud Husain (Canada), Président du Groupe de travail sur les locaux permanents. L'Assemblée a également nommé les coordonateurs suivants : M. Jürg Lauber (Suisse), coordonateur chargé du renforcement de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des États parties, M. Rolf Fife (Norvège), coordonateur pour la révision du Statut de Rome, et Mme Michèle Dubrocard (France), coordonatrice chargée du processus de planification stratégique de la Cour.

Reprise de la cinquième session de l'Assemblée des États parties

La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des États parties à New York sera principalement consacrée au Groupe de travail spécial sur le crime d'agression.

disponibilité définitive du procureur adjoint chargé des enquêtes, qui travaillera pour la Commission internationale d'enquête indépendante de l'ONU. En outre, la résolution porte sur les activités d'information et de sensibilisation de la Cour, les arriérés des États parties et un plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la pleine mise en œuvre du Statut de Rome. S'agissant de la conférence de révision mentionnée dans l'article 123 du Statut de Rome, l'Assemblée prie le Bureau de commencer les préparatifs de cette conférence et de traiter des questions pratiques et d'organisation, notamment pour ce qui concerne les dates et le lieu de la conférence.

Budget-programme pour 2007

(ICC-ASP/5/Res.4)

L'Assemblée a approuvé le budget-programme pour 2007, avec des crédits d'un montant total de 88 871 800 € et des fonctionnaires au nombre de 647. Elle a également décidé que la Cour devra adopter le barème des quotes parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies applicable pour 2007, ajusté en fonction de la composition particulière de la Cour. A cet égard, elle a décidé que tout taux plafond applicable au pays fournissant la contribution la plus importante au budget de l'Organisation des Nations Unies s'appliquerait également au barème de répartition des dépenses de la Cour.

L'AEP approuve le budget 2007



Les délégués de l'AEP participant à la cinquième session / ICC-CPI

Le projet de budget de la Cour pénale internationale pour 2007 a été examiné lors de la cinquième session de l'Assemblée des États parties (AEP). Le Groupe de travail sur le budget-programme a été mis en place afin de faciliter et de structurer les débats sur le projet de budget de la Cour pour 2007. Il a tenu sept réunions du 24 au 29 novembre pour préparer la cinquième session de l'AEP. Il a rédigé un rapport, dans lequel étaient notamment évalués le projet de budget-programme ainsi que les rapports du Comité du budget et des finances, qui a été approuvé ultérieurement par l'Assemblée.

À propos du budget, le rapport indiquait que le Groupe de travail était satisfait dans l'ensemble du degré de détail du projet de budget-programme de la Cour et reconnaissait les améliorations apportées à sa présentation. Le projet de budget pour 2007 reprenait la logique budgétaire déjà adoptée dans le budget pour 2006, un pas supplémentaire étant toutefois franchi avec l'intégration des objectifs stratégiques de la Cour définis dans son Plan stratégique. De surcroît, chaque grand programme définissait les buts stratégiques à la réalisation desquels il est appelé à contribuer.

La nouvelle approche budgétaire a été résumée comme un engagement à solliciter des fonds « uniquement lorsque ceux-ci correspondent à un besoin manifeste ». La Cour n'a donc pas prévu de crédits pour de nouveaux procès en 2007, aucune autre arrestation n'ayant eu lieu depuis celle de M. Lubanga Dyilo. Elle prévoit de financer d'autres procès éventuels ou toute autre dépense non planifiée, en matière d'assistance médico-légale par exemple, grâce au fonds en cas d'imprévus, créé par l'AEP en 2004 pour assurer la continuité des activités de la Cour au cas où surviendraient des événements inattendus. À ce jour, le fonds n'a pas été utilisé. Afin d'améliorer encore l'accessibilité du processus budgétaire, la Cour a précisé le budget à prévoir pour un deuxième procès à l'Annexe IX du projet de budget.

En ce qui concerne les ressources dont elle doit disposer pour mener à bien ses activités judiciaires, la Cour a prévu un budget total de 88,87 millions d'euros, représentant une augmentation de 8,45 millions d'euros par rapport au budget 2006. Un montant de 1,01 million d'euros correspond à de nouvelles ressources. Une part importante de l'accroissement (9,2 millions d'euros) est

le résultat des coûts dits induits, qui correspondent à des dépenses supportées par la Cour, mais non décidées. L'augmentation nette est directement liée aux activités menées sur le terrain et à l'application du plan stratégique détaillé en matière de sensibilisation. Il convient de noter que lesdites activités sont désormais au cœur même de ses travaux et la nécessité de continuer à en faciliter le bon déroulement tend à faire partie intégrante du processus budgétaire annuel. Après un examen approfondi, l'Assemblée des États parties a approuvé le budget-programme pour 2007.

Les autres questions traitées par le Groupe de travail ont notamment été les suivantes : rapports du Commissaire aux comptes et des vérificateurs internes ; locaux provisoires et dispositifs de sécurité ; nomination du Commissaire aux comptes ; et relation avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. D'une manière générale, les débats qui ont eu lieu ont été constructifs et féconds, à l'instar de l'esprit général qui a présidé aux débats de l'Assemblée des États parties tout au long de la cinquième session. Ce retour d'information fructueux permettra à la Cour de construire ses futurs travaux.

La première audience de confirmation des charges de la CPI s'achève *Le Procureur c/ M. Thomas Lubanga Dyilo*

Comme prévu, l'audience de confirmation des charges précédant le procès dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* s'est tenue à La Haye, du 9 au 28 novembre, devant la Chambre préliminaire I de la CPI composée du juge Claude Jorda (France), juge président, de la juge Akua Kuenyehia (Ghana) et de la juge Sylvia Steiner (Brésil).

Lors de l'audience publique, tous les participants ont eu l'occasion de prendre la parole, à savoir le Procureur, la Défense et pour la première fois dans l'histoire du droit international pénal, les représentants des victimes. La Chambre a ordonné à quelques reprises que l'audience se tienne à huis clos afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des victimes et des témoins concernés. Les représentants légaux des quatre victimes reconnues par la Chambre dans le cadre de cette affaire ont aussi eu la possibilité de présenter leurs observations durant leurs déclarations liminaires et finales, et ils ont également pu assister à toutes les audiences.

Suite à la décision orale rendue le 10 novembre par la Chambre, qui rejette la requête de report de l'audience de confirmation des charges introduite par la Défense, l'Accusation a présenté ses propres éléments de preuve. Ceux-ci comprenaient notamment des informations générales sur Thomas Lubanga Dyilo, des preuves de l'existence d'un conflit armé dans la région de l'Ituri en RDC, ainsi que des

informations sur *l'Union des patriotes congolais* (UPC), *les Forces patriotiques pour la libération du Congo* (FPLC) et leurs politiques et pratiques s'agissant de l'enrôlement d'enfants âgés de 15 ans ou moins. L'Accusation a poursuivi son argumentation en présentant des éléments de preuve concernant le rôle présumé de Thomas Lubanga Dyilo et sa responsabilité pénale individuelle. Une journée a été consacrée à l'interrogatoire d'un témoin à charge qui s'occupait en 2003 et 2004, de la protection des droits des enfants au sein de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Au cours de la deuxième semaine de l'audience, le conseil de la Défense a procédé pendant deux jours au contre-interrogatoire de ce témoin. La Défense a ensuite présenté ses observations, notamment sur le fardeau de la preuve incombant à l'Accusation ainsi que sur la recevabilité et la valeur probante des éléments de preuve soumis auparavant par cette dernière. La Défense a également pu présenter des éléments de preuve à décharge concernant des points cités ci-dessus qui avaient été abordés la semaine précédente par l'Accusation. Celle-ci a ensuite eu l'occasion de répondre.

La dernière journée a été consacrée aux déclarations finales des deux parties. Les trois représentants légaux des quatre victimes reconnues par la Chambre ont aussi bénéficié

d'une heure et demie au total pour présenter leurs observations, garantissant ainsi le respect du critère de représentation équitable de tous les participants. Mme Carine Bapita Buyangandu a soumis ses observations concernant la victime a/105/06 et a exprimé, au nom de son client, son désir de voir la Chambre confirmer les charges retenues contre Thomas Lubanga Dyilo. M. Franck Mulanda et M. Luc Walleyen ont à leur tour exprimé leurs points de vue au nom des victimes a/0001/06, a/0002/06 et a/0003/06, et demandé à la Chambre de confirmer les charges. Au titre de la norme 53 du Règlement de la Cour, la Chambre devra rendre sa décision finale par écrit avant le 29 janvier 2007. Les juges décideront de confirmer ou non les charges retenues par l'Accusation contre Thomas Lubanga Dyilo et, le cas échéant, d'ouvrir ou non son procès.

M. Lubanga Dyilo face à son ordinateur pendant l'audience /ANP



Comment la CPI médiatise les audiences

Dans le cadre du Programme d'information et de sensibilisation, la Cour s'est efforcée, au cours de l'audience de confirmation des charges, de remplir ses obligations en matière de transparence, de compréhension et d'accessibilité, notamment vis-à-vis des personnes vivant dans la région touchée.

Une édition spéciale de la Lettre de la CPI portant sur l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo (10^e édition) a été publiée en anglais, en français et en swahili. Mille deux cents exemplaires ont été envoyés à des ONG locales basées en Ituri et à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), ainsi que 1 000 exemplaires de la version française de la brochure d'information intitulée « Comprendre la CPI » publiée par la Cour. Trois cents exemplaires de la Lettre et 1 000 exemplaires de la brochure d'information en anglais ont également été distribués à des parlementaires, des membres du corps diplomatique, des organisations gouvernementales et des médias locaux de Kampala, en Ouganda.

Afin d'assurer une meilleure compréhension des procédures de la Cour, quelques pages d'information générale sur la Cour simplement présentées sous forme de questions et réponses ainsi que la Lettre de la CPI ont été publiées, les 6 et le 9 novembre, dans les journaux congolais suivants : *Le Potentiel*, *L'Avenir*, *L'Observateur*, *La Référence Plus*, *La Tempête des Tropiques*, *Le Phare* et *Uhuru*. Il est estimé qu'avec un tirage de 1 800 exemplaires par journal, la Cour a été en mesure d'atteindre 12 600 personnes à chaque édition.

Un groupe de journalistes congolais a couvert l'audience de confirmation des charges depuis La Haye. Étaient représentés *Le Potentiel* (journal), *Centre Lokole* (association regroupant 150 stations de radio locales), *Candip Radio* (qui émet de Bunia) et *RTNC* (télévision nationale de la RDC). Ces journalistes ont transmis quotidiennement à leur journal respectif des informations sur les audiences par le biais du téléphone et de l'Internet. Dans l'optique spécifique d'expliquer la complexité du processus judiciaire, 22 entretiens ont été accordés aux médias

congolais, principalement par le Greffier, M. Bruno Cathala, le procureur adjoint (chargé des poursuites), Mme Fatou Bensouda, et des fonctionnaires chargés de l'information publique.

Les principales audiences ont été retransmises en direct par Eurovision. Ces images ont été émises à travers toute l'Europe et l'Afrique. Les deux principales stations de télévision en RDC ont donc pu retransmettre les événements se déroulant à La Haye à leurs téléspectateurs.

La retransmission de toutes les audiences publiques a également été diffusées sur le site internet de la Cour avec un différé de 30 minutes. Le site internet a accueilli 140 272 visiteurs en novembre, soit une progression de 12,38% par rapport au mois d'octobre. Selon les estimations, 757 807 pages ont été visitées en novembre, soit 15,81% de plus qu'au mois d'octobre. C'est lors du premier jour de l'audience, le 9 novembre, que le plus grand nombre de personnes se sont connectées au site internet afin de suivre l'audience.

Le Fonds au profit des victimes tient sa troisième réunion annuelle

Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale a tenu sa troisième réunion annuelle les 6 et 7 novembre dans les locaux de la Cour. Les quatre membres du Conseil ont participé à la réunion : Mme la Ministre Simone Veil, Présidente du Conseil ; S.E. M. Tadeusz Mazowiecki ; Son Éminence M. l'archevêque Desmond Tutu et S.E. M. Arthur N.R. Robinson.

Les membres avaient un ordre du jour chargé et ont débattu de questions relatives à la mise en place, au rôle et à la structure du Secrétariat du Fonds ainsi que de la planification des activités du Fonds pour l'année à venir. Les membres du Conseil ont été informés des besoins en matière d'assistance humanitaire et des mesures déjà en place dans ce domaine, qui bénéficient aux victimes dans les différentes situations faisant l'objet d'une enquête par la Cour. Ils ont également évalué le rôle que le Fonds peut jouer en faveur des victimes relevant de la compétence de la Cour, et de leurs familles.

Dans un communiqué www.icc-cpi.int/press/pressreleases/200.html&l=fr adopté à l'issue de la réunion, les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation quant aux souffrances endurées par les victimes, particulièrement celles qui se trouvent en République démocratique du Congo, en Ouganda, en République centrafricaine et au Darfour. Ils ont décidé qu'en 2007, le Conseil mettrait en œuvre



De gauche à droite : M. Arthur N.R. Robinson, M. Tadeusz Mazowiecki, Mme la Ministre Simone Veil et Son Éminence M. l'archevêque Desmond Tutu / ICC-CPI

une politique active d'assistance en faveur de groupes de victimes particulièrement vulnérables dans les pays dans lesquels la Cour est présente.

Le Conseil s'est également félicité du recrutement du directeur exécutif du Secrétariat du Fonds au profit des victimes et a déclaré que son entrée en fonction marquerait le début de la phase opérationnelle des travaux du Secrétariat.

La Présidente du Conseil de direction, Mme

Simone Veil, a participé à la séance d'ouverture de la cinquième Assemblée des États parties. Dans son discours, Mme Veil a exprimé sa sincère gratitude aux États donateurs, aux organisations non gouvernementales et aux personnes qui ont contribué au Fonds, portant le montant des contributions à près de deux millions d'euros. D'après elle, ces contributions reflètent l'espoir suscité par la création du Fonds au profit des victimes et les valeurs qu'il incarne. Mme Veil a également demandé aux États de verser des contributions régulières au Fonds.

Le Président de la CPI en visite au Japon

Le Président Philippe Kirsch s'est rendu à Tokyo du 2 au 9 décembre sur invitation du Ministre Japonais des Affaires Étrangères. Le Japon envisage actuellement son adhésion au Statut de Rome et le Président Kirsch était invité afin de fournir des informations et de répondre aux questions sur le rôle de la Cour, ses procédures et ses activités. Il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Étrangères et de la Justice, un Juge de la Cour Suprême du Japon, des parlementaires, des étudiants en droit international ainsi qu'avec des représentants des media japonais et étrangers. Le Président Kirsch a également prononcé un discours devant le 28^e Forum Parlementaire Annuel sur la Sécurité Humaine et devant la Quatrième Assemblée Parlementaire Consultative sur la Cour Pénale Internationale et l'État de droit. Les deux événements étaient organisés par L'Action Mondiale des Parlementaires.



Le vice-ministre des affaires étrangères M. Takishi Iwaya accueille le Président de la CPI, le juge Philippe Kirsch / ICC-CPI

Le Président de la République de Bolivie en visite à la CPI



Le Président Bolivien, M. Morales, discutant avec le Procureur M. Moreno-Ocampo et le Président Kirsch / ICC-CPI

Le 27 novembre 2006, le Président de la République de Bolivie, M. Evo Morales Ayma, a visité la Cour pénale internationale (CPI) dans le cadre de sa visite officielle aux Pays-Bas. Le Président Morales et sa délégation ont rencontré le Président de la CPI, le Juge

Philippe Kirsch, le second vice-président, le Juge René Blattmann, et le Procureur, M. Luis Moreno-Ocampo.

Au cours de l'entretien entre la délégation bolivienne et les représentants de la Cour, le Président Kirsch a remercié le Président

Morales pour le soutien continu de la Bolivie à la Cour pénale internationale. Le Président Kirsch a donné une présentation générale des activités actuellement menées par la Cour en mettant l'accent sur le caractère essentiel de la coopération des États parties pour la réussite de la CPI.

Le Procureur, M. Luis Moreno-Ocampo, a expliqué le mandat du Bureau du Procureur et fourni des clarifications sur les conditions relatives à la compétence de la Cour et à la complémentarité, en mettant l'accent sur le fait que toute intervention du Bureau n'a lieu que lorsqu'il y a un manque de volonté des États ou une incapacité à mener la procédure judiciaire.

Le Président Morales a remercié ses hôtes pour leur accueil, et les deux délégations ont ensuite discuté du rôle de la Cour et de la justice internationale de façon générale.

La République de Bolivie a signé le Statut de Rome en juillet 1998 et elle est membre de l'Assemblée des États Parties par voie de ratification depuis juin 2002.

Une séance d'information de la Cour au Siège de l'Union africaine

M. Phakiso Mochochoko, conseiller juridique principal du Greffe, s'est récemment rendu à Addis-Abeba, au Siège de l'Union africaine (du 13 au 17 novembre 06). Durant ce séjour, M. Mochochoko a rencontré les ambassadeurs du Botswana, de la Gambie, du Lesotho, du Malawi et de la Zambie, ainsi que d'autres représentants du Nigéria, de l'Afrique du Sud, du Liberia, de l'Ouganda et du Sénégal afin de préparer la réunion d'information à l'intention du corps diplomatique prévue en février 2007. Le Président de la Cour, M. le juge Philippe

Kirsch, le Procureur, M. Moreno-Ocampo, et le Greffier, M. Bruno Cathala, participeront à cette réunion d'information dont l'objectif est de renforcer les liens entre la Cour et ses interlocuteurs africains. La Cour pénale internationale compte actuellement 104 États parties, dont 29 pays africains, lequel constitue le bloc régional le plus important. La réunion d'information permettra de rendre compte des activités les plus récentes de la Cour et des défis relevés, ainsi que de débattre de diverses questions telles que la paix, la justice et la réconciliation.

Le Greffier en visite à New York

Du 31 octobre au 3 novembre 2006, le Greffier de la Cour pénale internationale, M. Bruno Cathala, a rencontré à New York les représentants des États Parties. Le projet de budget-programme pour 2007, le plan stratégique de la CPI ainsi que le plan stratégique de sensibilisation et d'information détaillé figuraient parmi les sujets discutés et ce, afin de fournir l'information nécessaire à la préparation de l'Assemblée des États Parties qui s'est tenue à La Haye du 23 novembre au 1^{er} décembre 2006. M. Cathala a également rencontré des représentants de la société civile et des groupes des droits de

l'homme, et il a discuté de l'évolution des activités de la Cour face à la progression continuelle des dossiers en cours. De plus, le Greffier s'est joint aux représentants du Groupe africain et a participé à un échange de points de vue sur la coopération et sur d'autres sujets relatifs aux activités de la Cour. A l'occasion d'une entrevue avec la radio de l'ONU, le Greffier a souhaité expliquer à l'avance les aspects juridiques entourant la première audience de confirmation des charges de la CPI dans l'affaire *Le Procureur c/ Thomas Lubanga Dyilo* qui devait débiter le 9 novembre 2006.

Le COJUR et la CPI se réunissent à La Haye

Le Groupe de travail sur le droit international public (COJUR) de l'Union européenne (UE) a organisé à La Haye les 9 et 10 novembre derniers une réunion de son sous-groupe consacré à la Cour pénale internationale.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du dialogue informel continu entre la Cour et les membres du COJUR, lesquels représentent les 25 États membres de l'UE. Le Greffier de la CPI, M. Bruno Cathala, ainsi que des représentants de la Présidence et du Bureau du Procureur, se sont entretenus avec les membres du Groupe de travail au sujet de plusieurs points importants de l'ordre du jour de la cinquième session de l'Assemblée des États parties, à savoir la proposition de budget-programme pour 2007, la planification stratégique (notamment le modèle de capacité de la Cour et le plan stratégique détaillé concernant les activités d'information et de sensibilisation), et les locaux provisoires et permanents.

Le Procureur a également rendu compte aux membres des faits nouveaux survenus dans ses enquêtes et ses poursuites.

Ateliers consacrés au plan stratégique

Pendant deux semaines, du 16 au 27 novembre, quinze ateliers d'une demi-journée ont été organisés à la Cour. Plus de trois cents membres du personnel du Greffe de la CPI ont assisté à ces ateliers, dont le but était de mener une conversation stratégique sur la contribution du Greffe au plan stratégique de la CPI. Des collaborateurs du Bureau du Procureur et de la Présidence ont été invités à participer à chacun de ces ateliers afin de représenter les autres organes de la Cour.

Les ateliers, d'une durée de trois heures, étaient fondamentalement axés sur un échange interactif d'informations, de vues et d'idées entre tous les participants. Le Greffier, qui était présent lors de chaque atelier, a été invité à décrire le contexte et la genèse du plan stratégique de la Cour et à présenter en détail la contribution particulière du Greffe à la réalisation des trois objectifs stratégiques intimement liés de la Cour :

- assurer une justice pénale internationale équitable, efficace et rapide ;
- devenir une institution reconnue et bénéficiant d'un appui adéquat ;
- créer un modèle d'administration publique flexible, efficace et responsable.

Pour ce faire, le Greffier a abordé la philosophie, l'éthique, les valeurs et les principes judiciaires communs qui motivent le Président, le Procureur et le Greffier lui-même,



Un groupe de participants du Greffe assistant à un atelier / ICC-CPI

et les unissent dans l'interprétation et la mise en œuvre du Statut de Rome. Il a fourni des exemples quotidiens de l'application de ces principes dans différentes sections et fonctions de la Cour. Il a reconnu l'existence de frustrations et d'obstacles importants symptomatiques de la croissance d'une organisation jeune et dynamique comme la nôtre.

En outre, le Greffier a indiqué que cet atelier était pour lui l'occasion d'écouter attentivement les préoccupations, expériences et aspirations exprimées directement et avec franchise par plus de trois cents fonctionnaires. Tous les participants ont été priés de répondre à trois questions posées à chaque groupe par le médiateur externe.

- En quoi trouvez-vous votre travail à la Cour exaltant ?
- Quels sont les principaux obstacles qui vous empêchent de travailler comme vous l'entendez ?
- Auxquels des vingt principaux objectifs stratégiques de la Cour êtes-vous le plus attaché ?

Le Greffier a mentionné qu'il était reconnaissant de la participation ouverte et sincère des membres du personnel, et qu'il a été très heureux de constater la diversité des talents et des expériences au sein de cette organisation.

James Gardener, consultant indépendant, médiateur des ateliers.

La CPI projette de nouveaux locaux

Le siège de la Cour est actuellement situé à La Haye, et l'ARC en est le bâtiment principal. Les locaux de l'ARC ont été fournis par l'État hôte à titre provisoire jusqu'en 2012. C'est pourquoi la Cour et les différentes parties prenantes se sont activement penchées sur la question des locaux permanents au cours des dernières années.

Début 2005, la Cour a soumis au Comité du budget et des finances (CBF) un rapport donnant un aperçu général des exigences auxquelles devraient répondre ses locaux permanents. Les principaux objectifs sont que les locaux devront être le reflet de l'image de la Cour, que le site devra être définitif, que tous les organes de la Cour devront être réunis à l'intérieur d'un site unique et que la forme du bâtiment devra être déterminée par sa fonction. D'autres aspects ont également été soulignés, tels que la commodité, l'adaptabilité,

la sécurité, et l'existence d'installations destinées aux victimes, aux témoins et à la défense. En ce qui concerne la taille du bâtiment, la Cour a estimé que la flexibilité des locaux et leur échelle étaient des exigences fondamentales, dans la mesure où il était trop tôt pour pouvoir prédire l'évolution de la Cour.

Le CBF et les États parties ont souligné l'importance de faire avancer le dossier des locaux permanents. Il revient donc maintenant à la Cour de définir ses exigences de façon plus détaillée, et pour ce faire d'établir un cahier des charges succinct en se concentrant sur certains points tels que les exigences relatives à l'espace nécessaire au personnel, les relations de proximité, les relations fonctionnelles, les principales questions de sécurité, la coopération entre les différentes sections de la Cour, etc. Ce cahier des charges permettra également d'établir les premières estimations

des coûts de la nouvelle construction et servira de base pour lancer un appel d'offre auprès des architectes. Les travaux relatifs à ce cahier des charges ont déjà commencé. Actuellement, les fonctionnaires sont consultés à propos des besoins spécifiques aux différentes fonctions de la Cour.



Étude des entretiens avec les différentes unités fonctionnelles



Derniers documents juridiques publics déposés au Greffe

Si vous souhaitez obtenir les dernières informations sur l'ensemble des documents juridiques publics déposés au Greffe concernant les situations et les affaires portées devant la Cour, veuillez consulter le site Internet de la CPI à l'adresse suivante :

www.icc-cpi.int/cases.html